

Dissolution de l'ICANS : mise en place de parcours de soins sécurisés pour les patients

Créé en 2019, le groupement de coopération sanitaire ICANS associait le Centre Paul Strauss (CPS) et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) afin de rapprocher leurs activités de cancérologie. Des difficultés de fonctionnement persistantes notamment soulevées par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) ont conduit l'assemblée générale de l'ICANS du 11 septembre 2024 à décider la dissolution du GCS à compter du 31 décembre 2025.

Un travail préparatoire de quinze mois a été engagé par les deux établissements, avec le suivi de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, afin d'organiser cette dissolution.

Ce processus a mis en évidence la nécessité de formaliser de nombreuses conventions de fonctionnement, liées notamment au partage du bâtiment, à l'accès aux plateaux techniques, aux fonctions logistiques et à certaines activités médicales, en particulier en radiothérapie et en médecine nucléaire.

Lors du dernier comité de pilotage, organisé par l'ARS Grand Est le 15 décembre 2025 et présidé par sa directrice générale, en présence des directeurs généraux des HUS et du CPS, de la fédération Unicancer, des représentants des usagers ainsi que de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), l'ensemble des participants a pu constater l'ampleur des travaux engagés et l'investissement des équipes pour mener à bien cette transition.

Des mesures concrètes ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour faciliter l'accès et l'orientation des patients sur le site : création d'accueils distincts, déploiement d'une nouvelle signalétique et clarification des parcours, afin que chaque patient identifie clairement l'établissement responsable de sa prise en charge, dans un souci de lisibilité et de fluidité.

Certains sujets resteront néanmoins à finaliser à compter du 1^{er} janvier 2026. À cet effet, les HUS et le CPS ont désigné, début décembre 2025, deux liquidateurs chargés de poursuivre les travaux liés à la dissolution du GCS ICANS. Par ailleurs, afin de sécuriser la période de transition en 2026, les deux établissements ont signé le 15 décembre 2025 un accord de continuité, garantissant la sécurité et la qualité des prises en charge, notamment dans les domaines de la radiothérapie et de la médecine nucléaire pendant la phase dite de liquidation du GCS ICANS.

Au 1^{er} janvier 2026, le CPS et les HUS retrouveront leur autonomie juridique, tout en maintenant des coopérations étroites indispensables à la continuité des parcours de soins.

Contact presse :

ars-grandest-presse@ars.sante.fr
presse@chru-strasbourg.fr
presse@icans.eu